

➔ MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Notre établissement propose des séances à la formation au code en suivant un diaporama adapté au programme du permis bateau. Après chaque séance abordée, nos formateurs mettent à disposition du candidat des séries de questions spécifiques aux cours dispensés ainsi que des tests de type examen. Notre objectif est de mettre en œuvre toutes les compétences et moyens nécessaires pour que le candidat atteigne le niveau de performance requis. Les cours de conduite sont adaptés au niveau technique du candidat et sont progressifs dans la difficulté des objectifs à valider dans le livret de conduite. Notre objectif est de valider les compétences sécuritaires et techniques indispensables à la conduite d'un bateau.

Nos formateurs sont titulaires d'une autorisation d'enseigner le permis bateau ; notre salle de cours et notre bateau de formation sont conformes à la réglementation en vigueur et disposent de tout l'équipement nécessaire pour dispenser les cours.

➔ OBLIGATIONS DES PARTIES :

Notre établissement s'engage à dispenser la formation et à présenter le candidat aux épreuves théoriques en fournissant les moyens nécessaires, sous réserve que le candidat ait atteint le niveau requis.

Notre établissement s'engage à fournir un livret d'apprentissage après que le candidat ait remis son dossier d'inscription complet et son inscription sur la base de données d'OEDIP. Le candidat pourra commencer sa formation pratique et présenter son examen théorique après réception, lecture et compréhension de son livret d'apprentissage.

Nos formateurs s'engagent à valider les objectifs acquis au cours des séances de conduite sur le livret du candidat.

En cas de non respect par le candidat des prescriptions pédagogiques ou du calendrier de formation, notre établissement se réserve la possibilité de surseoir à sa présentation aux épreuves théoriques du permis jusqu'à ce que le niveau de prescriptions pédagogiques soit atteint.

Le candidat s'engage à respecter scrupuleusement les consignes et instructions sécuritaires dispensés dans les cours. Il s'engage également à régler les sommes dues correspondantes à sa formation à notre établissement. Tout défaut de règlement des sommes dues à échéance peut autoriser notre établissement à rompre le présent contrat.

En cas d'échec à l'examen du code du candidat, notre établissement s'engage à dispenser des leçons de code afin de représenter le candidat dans les plus brefs délais. Le candidat s'engage à payer les 38 € de timbres fiscaux pour représenter son examen.

Le candidat s'engage à avertir notre établissement en cas de désistement à un cours dans un délai maximal de 48 heures.



BATEAU ECOLE Centre de plongée le POULPE

PERMIS BATEAUX ET FORMATIONS NAUTIQUES

DOSSIER D'INSCRIPTION A FOURNIR

Merci d'avoir choisi notre bateau école pour votre formation nautique.

Votre dossier d'inscription doit comprendre :

- Demande d'inscription Affaires Maritimes Cerfa 14681-01
- Certificat médical Affaires Maritimes Cerfa 14673-01
- Contrat de formation dûment rempli et signé en 2 exemplaires
- 2 photos d'identité récentes
- Photocopie d'une pièce d'identité
- 38 € de timbres fiscaux pour les droits d'examen
- 70 € de timbres fiscaux pour les droits de délivrance
- Règlement de la formation

- Prévoir une clé USB ou un CD Vierge (si vous possédez un ordinateur) pour télécharger les séries et les tests préparatifs à l'examen du code.

Date d'examen théorique souhaité :

Tous les examens théoriques du code se déroulent les vendredis matins aux centres d'examen de PERPIGNAN/PORT-VENDRES ou de PORT LA NOUVELLE

Votre dossier doit nous être remis complet au moins 10 jours avant la date de l'examen théorique du code souhaité.

Cadre réservé à notre établissement

- N° Candidat OEDIP :
- Date d'inscription :
- Date d'examen :
- N° Facture :

Fait en 2 exemplaires :
A : le : / / 20
Bateau Ecole Signatures avec mention
Le POULPE « Lu et Approuvé » Le Candidat


Lu et Approuvé

CONTRAT DE FORMATION

Entre, d'une part :



BATEAU ECOLE – Centre de plongée Le POULPE

23 Rue Alain Colas

66 420 LE BARCARES

Responsable : M. Jean-Marc BADIE

N° Tél : 06 09 69 74 38 – 04 68 80 91 19

E-mail : le-poulpe@wanadoo.fr Site : www.le-poulpe.com

N° AGREMENT Permis Bateau : 066008/2008

Et, d'autre part :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : - Ville : - N° Dept :

Né(e) le : - Ville : - N° Dept :

N° Tél : /

E-mail :@.....

Pour les mineurs (- de 18 ans), autorisation parentale indispensable :

Je soussigné(e) Mme.ou M. certifie être la
mère, le père, le tuteur légal de Mlle., M.

Et l'autorise à effectuer la formation, en vue de l'obtention d'un permis de
conduire les bateaux de plaisance à moteurs.

Fait à : Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

le :

(Barré la mention inutile)

Objet du contrat : Tarifs formations TTC hors timbres fiscaux

	PERMIS Mer Option Côtière	PERMIS Fluvial Option eaux Intérieures
➔ Formule Individuelle	➔ 350 €	➔ - €
➔ Formule Couple	➔ 300 €/pers	➔ - €/pers.
➔ Formule Groupe	➔ [] €/pers	➔ - €/pers.

➔ DESCRIPTION DE LA FORMATION :

Notre établissement effectue, pour la préparation du permis, une formation théorique au code évaluée à 8h en salle de cours, et à 2h de préparation à l'examen (examen blanc sur DVD et boîtier), ainsi qu'une formation de pratique évaluée à 3h de conduite effective et à 1h30 de cours sur le bateau présentant les incontournables du plaisancier (sécurité, cartes, mécanique, météo, nœuds ...).

➔ DEMARCHES ADMINISTRATIVES :

Le candidat mandate notre établissement pour accomplir en son nom et place toutes les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration, en vue de l'enregistrement de son livret et de son dossier d'examen. Le candidat s'engage à fournir tous les documents pour son dossier d'examen et notre établissement s'engage à déposer le dossier (complet) dans les délais requis.

➔ RESILIATION – SUSPENSION DU CONTRAT :

⊙ Durée

Ce contrat est conclu pour une durée maximale de 12 mois pour la partie théorique et de 18 mois pour la partie pratique à compter de sa date de signature (durées théoriques et pratiques non cumulables).

⊙ Suspension

Ce contrat pourra être suspendu, pour un motif légitime et justifié ou d'un commun accord, pour une durée de 6 mois ; au-delà il sera résilié de plein droit.

⊙ Résiliation

Ce contrat peut être résilié par le candidat à tout moment ainsi que par notre établissement si le candidat se comporte de manière contraire au règlement intérieur de l'établissement, sans que les frais engagés par le candidat ne soient remboursés.

En cas de résiliation pour cas de force majeure, la facturation sera opérée au prorata des leçons de conduites et des cours théoriques réalisés au moment de la résiliation. Le contrat sera réputé résilié après solde de tout compte.

Le contrat peut être résilié de plein droit dans le cas de retrait de l'agrément de notre établissement d'enseigner par l'autorité préfectorale.

⊙ Dossier du candidat

En cas de résiliation, le dossier, qui est la propriété du candidat, lui est personnellement restitué à sa demande, ou à une tierce personne dûment mandatée par lui.

➔ PROGRAMME ET DEROULEMENT DE LA FORMATION :

Notre établissement délivre une formation conforme aux objectifs contenus dans le décret du 28/07/2007 et énumérés dans les étapes de formations du livret d'apprentissage. Le calendrier prévisionnel de formation est établi par notre responsable de formation en concertation avec le candidat et après son accord. Nos formateurs tiennent le candidat informé de la progression de sa formation théorique au code et de sa formation pratique, ils adaptent leurs séances en fonction des difficultés rencontrées par le candidat en lui proposant des solutions adaptées.